



ARIEGE PYRÉNÉES

MAIRIE DE GOURBIT
09400

☎ 05 61 05 16 14

Fax 05 61 65 61 49

courriel : commune.gourbit@wanadoo.fr

Site : www.monclocher.com

Compte rendu du conseil Municipal du Du samedi 24 juillet 2021

Sont présents : DEDIEU Michel, DEFFARGES Bernard, CARRE Alain, TAILLEFER Patrick,
, MOULIS William, VEYSSIERE Claudie, CONTE Jean-Louis

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.
Madame VEYSSIERE Claudie est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour:

Tarif emplacement FOOD TRUCK, Le CROUSTET
Tarif photocopies
Vote convention CDG
Vote convention Centrale Hydroélectrique
Questions diverses

Ouverture de séance à 10h05

- Approbation du compte rendu du CM du 18 juin 2021

Tarif emplacement commerce ambulant LE CROUSTET (DE 025 2021)

Objet : Tarif emplacement commerce ambulant LE CROUSTET

Monsieur Le Maire estime qu'il est nécessaire d'appliquer un tarif concernant l'utilisation du domaine public par Monsieur Torrecillas et Madame FAUP, gérants du commerce ambulant le CROUSTET.
Il propose de voter un tarif sous la forme d'une redevance forfaitaire de 15 € par jour.

Le Conseil Municipal oui l'exposé et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire,

Autorise le Maire à prendre les actes nécessaires à la mise en place du commerce ambulant

Pour : 7voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Adhésion au service remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique Territoriale de l'Ariège (DE 026 2021)

Objet : Adhésion au service remplacement mis en place par le centre de gestion de la fonction publique Territoriale de l'Ariège

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un service remplacement par le Centre de Gestion de l'Ariège, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, auquel il peut être fait appel pour pallier les absences de courte durée du personnel moyennant une participation horaire fixée par le Conseil d'Administration de cet établissement.

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion de l'Ariège

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Dit avoir** pris connaissance du Livret de fonctionnement du service de remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège ;
- **Approuve** les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège.
- **Dit que** les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité.

Pour : 7voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

révision des tarifs de délivrance des photocopies (DE 027 2021)

Objet : révision des tarifs de délivrance des photocopies

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de délivrance des photocopies n'ont pas été révisés depuis le changement de matériel d'impression.

Monsieur le Maire propose de réévaluer les prix à la hausse sous le schéma suivant :
Monsieur le Maire propose au Conseil les prix suivants :

- Photocopies en noir et blanc : 0.20 centimes en A4
- Photocopies en noir et blanc : 0.25 centimes en A3
- Photocopies couleurs : 0.25 centimes en A4
- Photocopies couleurs : 0.35 centimes en A3
-

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire, énoncées ci-dessus, qui prendront effet dès notification aux services de préfecture.

Pour : 7voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Projet de centrale hydroélectrique (DE 028 2021)

Objet : Projet de centrale hydroélectrique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux sociétés Pyren SAS et SA MVE proposent chacune de créer une centrale hydroélectrique en rive gauche du ruisseau de l'Etang d'Artats.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'un des deux projets.

Après avoir ouï les arguments de Monsieur le maire, et débattu, les conseillers, se prononce en faveur de la proposition de Pyren SA.

Donne pouvoir à monsieur le Maire pour :

- Signer la convention du projet.
- Signer des différents documents afférents à ce projet
- Donne tous pouvoirs au Maire pour conduire ce dossier.

Approuve à la majorité, les propositions de Monsieur le Maire,

Pour : 4voix
Contre : 2 voix
Abstention : 1 voix

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

